



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ARDENNES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien regroupant
5 aérogénérateurs et 1 poste de livraison situés sur le territoire de la commune de Mont-Laurent
présentée par la société Ferme éolienne du Mont Louis - 20 avenue de la Paix 67000 Strasbourg**

En application des dispositions du code de l'environnement et par arrêté préfectoral n°2017-507 du 20 octobre 2017, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, du **mardi 21 novembre 2017 au jeudi 21 décembre 2017 inclus**. Ce parc éolien se compose de 5 aérogénérateurs et de 1 poste de livraison situés sur le territoire de la commune de Mont-Laurent. La puissance totale maximale du parc sera de 15 MW pour une hauteur de mât des éoliennes de 99 m et une hauteur sommitale maximale (pale à la verticale) de 165 m.

Au terme de la procédure, le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande. Celle-ci prend la forme d'un arrêté préfectoral assorti de prescriptions ou d'un refus d'autorisation.

M. Christian NOEL, retraité de la gendarmerie, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. En cas d'empêchement du commissaire enquêteur, le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête.

La commune concernée par le projet est Mont Laurent.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment un avis de l'autorité environnementale et une étude d'impact relatifs à cette enquête est consultable :

- sur le site internet des services de l'État <http://www.ardennes.gouv.fr> / onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ;

- sur un poste informatique en mairie de Mont-Laurent aux heures habituelles d'ouverture au public ;

- sur support papier en mairie de Mont-Laurent aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur.

Le public pourra, jusqu'à la clôture de l'enquête (jeudi 21 décembre 2017 à 16h30), formuler ses observations et propositions :

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : enq-pub-montlouis@ardennes.gouv.fr. La taille des messages et de leur(s) annexe(s) éventuelle(s) sera limitée à un mégaoctet. Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet sus-mentionné ;

- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire enquêteur - Parc éolien de Mont Louis – Mairie – 5 Grande Rue – 08130 Mont-Laurent. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre tenu à disposition au siège de l'enquête.

- directement sur le registre d'enquête à feuillets non-mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur en mairie de Mont-Laurent aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur, à la mairie de Mont-Laurent :

- le mardi 21 novembre 2017, de 9h00 à 12h00,
- le lundi 27 novembre 2017, de 17h00 à 19h00,
- le samedi 9 décembre 2017, de 9h00 à 11h00,
- le vendredi 15 décembre 2017, de 15h00 à 17h00,
- le jeudi 21 décembre 2017, de 14h30 à 16h30.

Le rapport final et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans la commune d'implantation, sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes sus-mentionné et à la Préfecture des Ardennes pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Louis BRIENNE, personne responsable du projet à l'adresse suivante : Société Ferme éolienne du Mont Louis – 32, rue de la Tuilerie – 37550 Saint Avertin (louis.brienne@volkswind.com) ou à la Préfecture des Ardennes – direction de la coordination et de l'appui aux territoires – bureau des procédures environnementales – 1, place de la Préfecture – BP60002 – 08005 Charleville-Mézières.

Charleville-Mézières, **25 OCT. 2017**

Pour le préfet,
Pour le secrétaire général absent,
La sous-préfète de Sedan,

Marie Cornet

